

en  exemplaires originaux, dont un transmis à chacune des parties qui le reconnaît.

Signer et parapher
l'ensemble des documents
édités ce jour ayant seule
valeur d'originaux.

L'Appiteur d'affaires :

Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"

L'Agence :

Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"

